



Université d'Ottawa | University of Ottawa

Département de criminologie | Department of Criminology

irvin.waller@uottawa.ca 307, 30, rue Stewart (STT307) www.IrvinWaller.org
cell . : 613-762-6752

Une commission de réduction de la criminalité pour le Canada

Prof. Irvin Waller, Ph.D.

Département de criminologie, Université d'Ottawa

Le 13 octobre 2011

On propose que le Parlement ajoute un court amendement au projet de loi C-10 visant la création d'une commission permanente de réduction de la criminalité au Canada.

Cette commission aurait pour objectif de réduire la criminalité et les dommages subis par les victimes au Canada en favorisant la mise en œuvre globale de programmes efficaces de prévention de la criminalité par des interventions en amont et la prestation de services équitables aux victimes et le respect de leurs droits.

La commission serait un bureau permanent qui réaliserait ses objectifs, notamment en :

1. montrant la voie à suivre au gouvernement fédéral;
2. collaborant avec les provinces et d'autres parties intéressées pour s'entendre sur l'établissement et la mise en œuvre d'un plan stratégique national et d'un cadre de travail à long terme;
3. recueillant et en analysant des connaissances pratiques afin d'encourager l'application généralisée de programmes efficaces et peu coûteux;
4. établissant des normes et des méthodes nationales pour favoriser l'adoption de pratiques et de lignes directrices qui répondent à ces normes;
5. surveillant les progrès en matière de réduction de la criminalité et des dommages subis par les victimes, et en recommandant des mesures supplémentaires à cet égard.

La prévention de la violence protège les Canadiens du danger et les empêche de devenir des victimes

L'Organisation mondiale de la Santé a examiné les études scientifiques sur la prévention de la violence et affirme que celle-ci est tout à fait évitable. Elle recommande d'investir massivement dans des mesures éprouvées et ciblées de prévention de la criminalité en amont et dans les services aux victimes. – OMS, 2004, 2009, 2010

Le ministre a justifié le texte législatif proposé en invoquant les 440 000 crimes violents et le 1,3 million d'infractions contre les biens enregistrés annuellement par la police. Il cite également les 83 milliards de dollars que coûtent les actes criminels aux victimes, selon les estimations de Justice Canada. Il a appelé à une action rapide pour réduire le nombre de victimes et le tort qu'elles subissent.

Avec une commission permanente de réduction de la criminalité au Canada, on investirait dans des mesures susceptibles de protéger les Canadiens contre des actes criminels. Les services offerts aux victimes seraient rendus conformes aux normes internationales. Il est bien connu que la prévention en amont est un moyen efficace et peu coûteux de diminuer le nombre de victimes et de prévenir la violence. En réduisant la criminalité et la violence, on réduit les torts causés aux victimes, le fardeau des contribuables et la charge de travail des policiers, des avocats et des services correctionnels.

Prévention de la criminalité au Canada

Deux Canadiens sur trois préfèrent que l'on diminue la criminalité en consacrant plus d'argent à l'éducation et à la création d'emplois qu'à la police et aux prisons. – Gallup, 2004

Nous connaissons le succès éprouvé de nombreux programmes constructifs de prévention de la criminalité en amont dans la réduction du nombre de victimes. L'Organisation mondiale de la Santé a mis en évidence des programmes qui ont fait leur preuve à cet égard, comme l'aide aux adolescents qui risquent d'abandonner l'école, le contrôle de l'abus d'alcool et l'amélioration des compétences parentales. D'ailleurs, bon nombre de ces programmes figurent sur le site Web de Sécurité publique Canada.

Mais nous n'avons pas besoin de chercher les solutions à l'étranger. Nous avons nos propres exemples convaincants de réussite, fruit de la collaboration entre la police, les services d'aide à la jeunesse, les universitaires, les compagnies d'assurances et plus encore.

À Winnipeg, par exemple, le nombre de victimes de vols de voitures a considérablement baissé grâce à une [stratégie d'élimination du vol de véhicules](#) qui combine une application plus judicieuse de la loi, la protection des victimes et la prévention de la criminalité. Depuis 2005, l'investissement de 50 millions de dollars est compensé par une économie annuelle de 40 millions de dollars pour les contribuables et probablement par une forte baisse du tort que subissent les victimes.

Dans le Sud-Ouest de l'Ontario, un nouveau programme scolaire original appelé [Fourth R: Relationship-Based Violence Prevention](#) (en anglais seulement) a permis de réduire le nombre d'agressions sexuelles. Il est de plus en plus adopté ailleurs au Canada, et il pourrait être utilisé davantage pour faire baisser sensiblement le nombre de femmes victimes de violence.

Comment [m1]: Guide 3.3.2

Mais pour faire de la prévention sur une plus grande échelle, il faut disposer d'un centre permanent de leadership de haut niveau. Celui-ci agirait comme fer de lance dans la création d'un cadre de travail national et collaborerait avec les provinces, les administrations municipales, les services de police et d'autres intervenants. Il devrait également établir des normes nationales et encourager les organismes canadiens à tirer les enseignements de leurs succès respectifs.

L'Organisation des Nations Unies connaît cela, et il en va de même pour l'Alberta. Cette province mène une stratégie globale, permanente et reposant sur des données probantes de réduction de la criminalité et de sécurité publique, qui allie mesures judiciaires d'application de la loi, programmes de traitement et prévention en amont. La stratégie a été élaborée pour réduire le nombre de victimes d'actes criminels et les préjudices qui leur sont causés.

La Saskatchewan a annoncé un dispositif semblable en septembre. L'association des chefs de police de cette province a fait l'éloge de l'initiative pour avoir allié, de concert avec d'autres organismes partenaires, intervention et prévention... en vue d'améliorer considérablement les chances de succès. Ces initiatives provinciales doivent toutefois être appuyées par un partenaire fédéral fort et de haut niveau.

En Écosse, la police de Glasgow a adopté une stratégie de santé publique pour réduire les préjudices subis par les victimes. Aujourd'hui, la [national Violence Reduction Unit](#) est un organisme permanent du gouvernement écossais créé en 2006. Il est parvenu à faire baisser de plus de 50 % les crimes de violence par une application plus judicieuse de la loi et de la prévention.

Comment [m2]: Au féminin?

L'Angleterre et le pays de Galles ont adopté une loi portant création du Youth Justice Board en 1998. L'organisme est parvenu à réduire sensiblement la criminalité juvénile grâce à de vastes programmes de prévention en amont, appelés programmes d'inclusion de la jeunesse. Leur réussite manifeste dans 70 projets a mené à leur généralisation.

Rôle du fédéral dans la prévention de la criminalité et la prestation de services aux victimes

« Si le fait d'écraser les délinquants contribuait à rendre les sociétés plus sûres, les États-Unis devraient être le pays le plus sécuritaire au monde. » – Comité Horner, 1993

Le comité majoritairement conservateur (présidé par M. Horner) a recommandé, en 1993, de nommer un haut fonctionnaire qui serait chargé d'appliquer une politique de prévention de la criminalité, d'établir des programmes connexes et d'investir massivement dans la prévention (l'équivalent de 5 % de ce que dépense actuellement le gouvernement fédéral) dans le cadre des efforts de réduction de la criminalité. En 1996, le comité majoritairement libéral a également formulé cette recommandation.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral exerce sa responsabilité en matière de prévention de la criminalité par le biais du Centre national de prévention du crime (CNPC), qui relève d'un directeur général membre du secrétariat de Sécurité publique Canada. On peut trouver sur son site Web des références à de nombreux programmes canadiens et internationaux éprouvés de prévention en amont. Le CNPC n'est guère connu du grand public, son budget est extraordinairement limité (il a récemment été ramené à 1 % des dépenses fédérales sur la justice pénale, ce qui représente environ 50 millions de dollars sur les 5 milliards de dollars ou plus du budget fédéral), et il met à l'essai des programmes éprouvés, principalement. La proposition aurait pour effet de renforcer le CNPC et de lui donner le statut de commission fédérale de réduction de la criminalité, comme le comité parlementaire Horner l'avait proposé.

En 1998, le comité parlementaire sur *Les droits des victimes – Participer sans entraver* a recommandé la création d'un bureau pour les victimes d'actes criminels entièrement financé par l'État. Le centre de la politique concernant les victimes (CPV) de Justice Canada ne jouit ni du statut ni des fonds proposés par le comité. Il existe également l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (OFVAC), qui joue un rôle central et dont le poste a été créé en 2007. Tout cela a donné lieu à d'importants changements avant-gardistes au profit des victimes. Cependant, nous devons faire bien davantage si nous voulons améliorer les droits et les services offerts à ces

victimes pour nous conformer aux normes internationales. La commission de réduction de la criminalité au Canada que nous proposons de créer renforcerait et revaloriserait le CPV et se joindrait aux efforts du gouvernement fédéral pour mener une prévention efficace (mais elle ne prendrait pas la place de l'OFVAC).

Finances

Les programmes de prévention, comme l'éducation des parents ou l'aide aux jeunes qui risquent d'abandonner l'école, permettent de réduire la criminalité et, par le fait même, de réduire d'un septième les coûts d'incarcération. – Rand Corporation, 1994

Si pour chaque dollar supplémentaire investi dans les prisons, le gouvernement fédéral en investissait un autre dans la prévention et le soutien des droits des victimes, le Canada aurait nettement moins de victimes d'actes criminels et réduirait ainsi les dommages subis par ces personnes.

Les contribuables canadiens portent déjà le fardeau de l'augmentation des dépenses au chapitre des services de police, qui sont passés de 8 milliards de dollars en 2002 à 12 milliards en 2008 (la majorité de cette augmentation étant assumée par les municipalités). Les systèmes correctionnels provinciaux construisent déjà des prisons pour recevoir un nombre croissant d'accusés avant leur procès, nombre qui est passé de 5 000 en 1995 à 13 000 en 2010.

Les dispositions législatives adoptées ces quatre dernières années ont permis de prendre de nombreuses mesures pour infliger de lourdes peines aux récidivistes. Par exemple, la modification de la section sur les délinquants dangereux, dans le *Code criminel*, permet d'emprisonner à vie un groupe élargi de criminels. La *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* ainsi que d'autres lois votées devraient entraîner une augmentation des coûts pour les gouvernements provinciaux et fédéral. Quelques-unes de ces lois protégeront en effet les victimes potentielles, mais on a besoin d'un équilibre entre l'application de la loi, le traitement et la prévention.

Le ministre de la Justice explique que l'augmentation des dépenses est minime comparativement aux coûts qu'assument les victimes d'actes criminels. Mais ne serait-il pas mieux que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership dans la prévention de la violence pour faire reculer le nombre de victimes et réduire les torts subis en créant une commission permanente de réduction de la criminalité au Canada?

En réduisant la criminalité et la violence, on réduirait les torts causés aux victimes, le fardeau des contribuables et la charge de travail des policiers, des avocats et des services correctionnels. Cela signifie que nos impôts provinciaux et fédéraux ainsi que nos taxes municipales pourraient être utilisés pour assurer notre prospérité économique et sociale. Pourquoi ne pas amender le projet de loi C-10 afin de créer la commission précitée et rendre ainsi nos rues, nos écoles et nos familles beaucoup plus sûres?

Irvin Waller

Irvin Waller est professeur titulaire de criminologie à l'Université d'Ottawa depuis 1982 et il occupe actuellement le poste de président de la International Organization for Victim Assistance.

Les ouvrages qu'il a publiés dans plusieurs grandes langues comprennent, entre autres, deux récents livres marquants destinés aux victimes potentielles, aux contribuables et aux législateurs. Le premier est intitulé *Moins de lois, plus d'ordre — la vérité au sujet de la réduction de la criminalité* (traduit en cinq langues) et le deuxième, *Rights for Victims of Crime : Rebalancing Justice*.

En 1973, Irvin Waller a effectué la première et la plus grande évaluation du système carcéral et du régime de libération conditionnelle au Canada; il a été membre du groupe de travail du solliciteur général qui a réorganisé le régime de libération conditionnelle en 1974 et directeur général chez le solliciteur général du Canada dans les années 1970. Il a pris part à l'élaboration de mesures en matière de paix et de sécurité qui ont donné lieu au certificat d'accréditation en maniement d'armes à feu et à la législation originale sur les délinquants dangereux.

Dans les années 1980, il a remporté des prix aux États-Unis et ailleurs dans le monde pour son travail d'avant-garde et son intervention qui a mené à l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la reconnaissance des droits des victimes de crimes (Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir).

Dans les années 1990, il est devenu directeur général fondateur du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), affilié aux Nations Unies et basé à Montréal. Plusieurs pays ont loué son travail sur la prévention efficace de la criminalité. On sollicite régulièrement son avis sur les politiques visant à réduire la criminalité et à aider les victimes au Canada et à l'étranger.

Pour en savoir davantage sur M. Waller, visiter le site Web www.irvinwaller.org.